13

Commission permanente

Séance du 18 septembre 2023

Rapporteur : M. COULOMBEL | 48476

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Prestation de surveillance externalisée des systèmes d'information du Département d'Ille-et-Vilaine

Le lundi 18 septembre 2023 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h05.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

La prestation de surveillance externalisée des systèmes d'information consiste en une prestation permettant la supervision et l'administration de la sécurité du système d'information au travers d' outils de collecte, de corrélation d'événements et d'intervention à distance. Ce service a pour but la surveillance et la détection d'incidents de sécurité en lien permanent avec les agents du Département.

Afin de surveiller le système d'information du Département contre d'éventuelles cyberattaques, la Direction des Systèmes numériques souhaite se doter de ce service. C'est pourquoi, une consultation a été lancée le 11 mai 2023 pour un marché de prestation de surveillance externalisée des systèmes d'information du Département d'Ille-et-Vilaine. L'estimation totale du marché est de 293 250 € HT sur une durée de 4 ans.

Ce marché prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, sans montant minimum et avec un montant maximum de 295 000 € HT, soit 354 000 € TTC.

Quatre offres ont été remises dans le cadre de la consultation. La Commission d'appel d'offres, réunie le 5 septembre 2023, a attribué l'accord-cadre à la société Tibco Services.

Pour le premier exercice du marché, les dépenses sont les suivantes :
- Phase de déploiement de la prestation : 11 442 € TTC ;
- Surveillance opérationnelle du système d'information 24 h / 24 h et 7 j /7 pour une année : 89 280 € TTC.

Elles seront imputées en fonctionnement sur l'imputation 011.0202.611.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre à bons de commande, d'une durée de 4 ans, sans montant minimum et avec un montant maximum de 295 000 € HT, soit 354 000 € TTC, avec la société Tibco Services retenue par la Commission d'appel d'offres.

Vote :

Pour : 54	Contre : 0	Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 20 septembre 2023 ID : CP20231714	Pour extrait conforme Signé électroniquement le vendredi 22 septembre 2023 Pour le Président et par délégation, La cheffe du Service de l'assemblée Blandine GUIHEUX